



Le 10 janvier 2023

Appel à propositions de partenariats scientifiques Année 2023 Parc national de Port-Cros

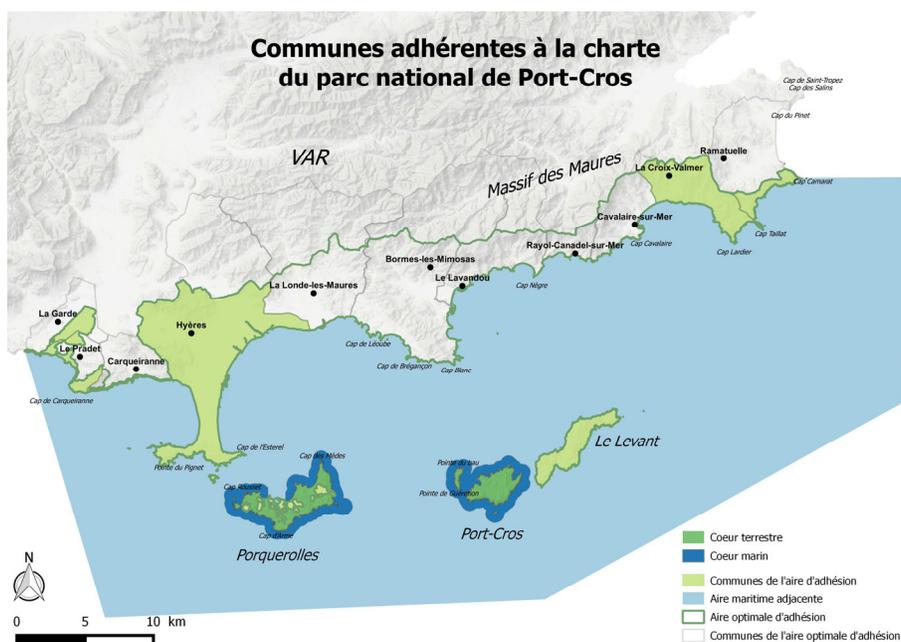
Affaire suivie par le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité (04 94 12 89 18)

Contacts

Faune terrestre	Élodie DEBIZE	elodie.debize@portcros-parcnational.fr
Flore terrestre	Annie ABOUCAYA	annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr
Milieu marin	Marion PEIRACHE	marion.peirache@portcros-parcnational.fr
Autres thématiques	Alain BARCELO	alain.barcelo@portcros-parcnational.fr
Administratif	Magalie ALAPHILIPPE	secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr

Enjeux et objectifs de l'appel à propositions

L'aire d'adhésion du Parc national s'étend depuis juin 2016 sur 5 communes situées entre La Garde à l'Ouest et Ramatuelle à l'Est.



Le territoire du parc national depuis juin 2016

Le parc national concerne potentiellement 11 communes du littoral varois. On y distingue trois entités :

- les cœurs de Parc national,
 - côté terre : l'île de Port-Cros, les îlots de la Gabinière, du Rascas et de Bagaud et les espaces de l'île de Porquerolles (1 681 ha) qui correspondent aux territoires terrestres appartenant à l'État, à l'exception du village, de certains espaces techniques, des zones agricoles et de la route de contournement du village ;
 - côté mer : une bande marine de 600 m autour des deux îles et de leurs îlots à l'exception pour Porquerolles du chenal d'accès au port (2 940 ha).
- l'aire optimale d'adhésion, qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, au sein de laquelle se trouve l'aire d'adhésion constituée des espaces des communes de La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle qui ont adhéré à la charte.
- une aire maritime adjacente (118 745 ha), équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.) L'aire maritime adjacente débute à la côte, de la limite de rivage des communes classées en aire potentielle d'adhésion et s'étend au large à 3 milles marins au sud des îles d'Or.

Le Parc national de Port-Cros met en œuvre annuellement un programme d'études et de recherches pour contribuer à la connaissance de ces territoires et, en conséquence, en assurer une gestion adaptée. Les orientations de ce programme, conformes à la Stratégie scientifique de l'Établissement, sont arrêtées par la Direction après avis du Conseil scientifique de l'Établissement. Ce programme est principalement divisé en trois grandes thématiques : sciences humaines et sociales, terre et mer. Cependant, des thématiques transversales apparaissent, ainsi que des programmes fédérateurs : la restauration écologique de l'îlot de Bagaud et OBi_1, l'Observatoire de la biodiversité et, à partir de 2021 et jusqu'en 2025, Stoechas, le projet d'inventaires naturalistes de l'ensemble du territoire du Parc national financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Principe du partenariat scientifique retenu par l'Établissement

Le territoire du parc national a pour vocation de servir d'espace de travail à la recherche et d'accueillir des équipes de chercheurs de façon à contribuer à l'acquisition de connaissances fondamentales aussi bien qu'appliquées. En outre, l'Établissement dispose de budgets limités pour contribuer aux besoins de recherche nécessaires à la gestion des territoires dont il a la charge.

Le Parc national souhaite donc élaborer des partenariats auprès des laboratoires de recherche, d'équipes universitaires ou de chercheurs pour répondre aux besoins définis. Ce partenariat implique une mise en commun de moyens financiers, humains et matériels pour réaliser ces recherches. La restitution de ces études et recherches doit être la plus large possible, au travers de publications scientifiques, partiellement ou totalement rédigées dans la revue *Scientific Reports of Port-Cros National Park* (Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros - <http://prod-pnpc.parcnational.fr/fr/rapports-scientifiques>), de publications dans des revues de vulgarisation ou dans les médias locaux, de conférences auprès des habitants des territoires concernés. Les données issues de ces études et recherches auront vocation à court terme à entrer dans le domaine public, après l'étape de valorisation sous forme de publications scientifiques.

Les thématiques

En 2023, les thématiques caractérisées par un **niveau de priorité élevée** sont les suivantes.

(PC : Port-Cros ; PRL : Porquerolles ; G : Giens ; L : Levant ; CL : Cap Lardier ; AMA : Aire Maritime Adjacente ; AOA : Aire Optimale d'Adhésion ; AA : Aire d'Adhésion).

Thématique	Études ou recherches de priorité élevée	Mesures Charte	Site concerné
Sciences humaines et sociales	Les missions et les moyens des Parcs nationaux français : analyse critique de 60 ans d'évolution au Parc national de Port-Cros	Charte	PNPC
	Travail sur les réglementations	MARCœurs	Cœurs
	Évaluer la relation causale entre l'adoption de mesures juridiques et l'évolution d'indicateurs naturalistes – l'expérience du Parc national de Port-Cros	Charte	Cœurs
	Enquête sur les pratiques de la pêche de loisir en AMA, évaluation des captures	3.4.1	AMA
OBi_1 : Observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux	Comptage comparatif mérours OBi_1 / GEM	5.1.2/5.1.5	PC
	Suivi des rendements de la pêche professionnelle	3.4.1/3.4.9/5.1.2/5.1.4/5.1.6	PC, PRL, G, L
	Indicateur espèces thermophobes, état de conservation des populations de gorgones blanches <i>Eunicella singularis</i>	5.1.2/5.1.5/5.1.6	PC, PRL, G, L, AMA
	Étude de préfiguration de la mise en place d'un observatoire des paysages sous-marins sur le territoire du PNPC : acquisition, gestion de la donnée, valorisation et financement (2024)	2.7	Cœurs et AMA
Stoechas	Inventaire des Bryophytes	5.1.11	AOA
	Inventaire des Fungi ("champignons")	5.1.11	AOA
	ISGI - phase 2 - frange littorale	5.1.11	Cœurs, AOA
	Inventaire coccinelles	5.1.11	Cœurs, AOA
	Inventaire hétérocères	5.1.11	Cœurs, AOA
	Inventaire malacofaune	5.1.11	Cœurs, AOA
	Inventaire abeilles Port-Cros et aire d'adhésion	5.1.11	Cœurs, AOA
Terre	Étude de la dynamique de la population de Tortue d'Hermann du Cap Lardier	2.1.2	AA
	Suivi géographique et démographique de l'installation de la population de Tarente de Maurétanie sur Porquerolles	5.1.2	Cœurs, AA
	État de la population de Discoglosse sarde à Port-Cros et au Levant.	5.1.2	Cœurs, AA
	Inventaire des diptères syrphidés sur l'Aire Optimale d'Adhésion.	5.1.11	AOA
	Accompagnement au baguage des Puffins	5.1.2	Cœurs, AA

Thématique	Études ou recherches de priorité élevée	Mesures Charte	Site concerné
Terre	Étude du régime alimentaire des Faisans de Colchide à Porquerolles	5.1.2	PRL
	Étude de la dynamique des populations de Puffins	5.1.2	PRL, PC, L
	Étude de la population de Minioptère de Schreibers du Fort de la Repentance à Porquerolles	5.1.2	PRL
	Impact de la présence de sangliers sur les espèces patrimoniales animales et végétales des îles d'Hyères : étude du régime alimentaire par metabarcoding	5.1.4	Cœurs, AA
	Inventaire des reptiles sur l'aire d'adhésion suite à la définition de la stratégie définie en 2018	5.1.11	AOA
Mer	Acquisition et analyse de données sur l'ambiance acoustique.	5.1.5/2.7.5/5.1.5	Cœurs, AMA
	Étude des grottes sous-marines sur le territoire - cartographie fine / reconstitution 3D	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs, AMA
	Réactualisation de la campagne CARLIT *	5.1.2/5.1.2/5.1.4	Cœurs, AMA
	Actualisation de la cartographie des biocénoses à l'échelle du territoire marin	5.1.2/5.1.5/5.1.6	Cœurs, AMA
	Étude sur les espaces inter-habitats en Méditerranée, caractérisation et fonctionnalités, application au PNPC	2.1.4/2.6	Cœurs, AMA
	Recensement des impacts des foils, détectabilité et identification d'éventuelles limites à leur déploiement à envisager dans le territoire du PNPC	2.6.4	Cœurs, AMA
Transversale	Mise en place d'un suivi du dauphin solitaire nommé « Pare-batt » et réflexions sur les actions à mener pour protéger cet animal sauvage des activités humaines et éviter de potentiels risques pour les nageurs	2.7.5	Cœurs, AMA
	Accompagnement méthodologique pour la mise en place, l'évaluation ou la valorisation des inventaires et suivis dans le Parc national de Port-Cros : - Réactualisation des protocoles de suivis naturalistes de Bagaud : entomologie, herpétologie, flore	2.2.1	Cœurs, AOA, AMA
	Écosystème dune-plage-banquette en Méditerranée, mise au point d'un EBQI (indice de qualité basé sur l'écosystème) pour l'écosystème et le socioécosystème en relation avec la démarche capacité de charge	5.1.3	Cœurs, AOA

Les thématiques identifiées par un **niveau de priorité moyenne** sont les suivantes :

Thématique	Études ou recherches de priorité moyenne	Mesures Charte	Site concerné
Sciences humaines et sociales	Pertinence des obligations réelles environnementales pour la mise en œuvre de la Charte en aire d'adhésion.	Charte	Cœurs, AA et AMA
	Contractualisation de l'Établissement avec des opérateurs ayant leur siège ou produits ou services hors de l'aire d'adhésion	3.2.1	AOA

Thématique	Études ou recherches de priorité moyenne	Mesures Charte	Site concerné
Sciences humaines et sociales	Le Parc national de Port-Cros, espace laboratoire en matière d'éducation "dans et à partir" d'un espace protégé.	5.I	PNPC
Terre	Inventaire des odonates sur l'aire d'adhésion et les cœurs du Parc national	5.I.11	Cœurs, AOA
	Modélisation de la propagation des fumées en cas d'incendie	2.II.1	PNPC
Mer	Étude des grottes sous-marines sur le territoire - cartographie fine / reconstitution 3D.	5.I.2/5.I.5/5.I.6	Cœurs, AMA
	Suivi historique des populations de mérours et de corbs dans les eaux de Port-Cros ; mise en cohérence avec les suivis OBi_1	5.I.2/5.I.5	Cœurs
Transversale	Zone de Mouillage et d'Équipements Légers - ZMEL (fonctionnement, taux d'occupation et sa variabilité, réaction des usagers)	1.III.1	Cœur

Le choix des partenariats

Le choix des partenariats sera fonction :

- 1) de l'expérience des équipes de recherche sur la thématique concernée ;
- 2) de la constitution des équipes de recherche ;
- 3) de la notoriété des recherches similaires effectuées dans des domaines correspondants ;
- 4) de la qualité et du niveau des publications rédigées sur ces sujets ;
- 5) de la contribution financière, humaine, matérielle et technique de l'équipe au programme ;
- 6) de l'adéquation de la proposition (si elle est formulée de façon explicite) aux attendus de la recherche ;
- 7) de la capacité de l'équipe de recherche à communiquer et valoriser les résultats de ses recherches.

Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du programme

La déclaration de la volonté de partenariat pourra être formalisée par la transmission d'un projet d'étude ou de recherche décrivant précisément les critères énoncés précédemment pour les thématiques bien décrites par le Parc national ou déjà réalisées ailleurs, mais également par une simple prise de contact directe indiquant un souhait de collaboration sur une ou plusieurs thématiques.

Le contenu de l'étude ou de la recherche pourra de ce fait, si le Parc national accepte directement un projet, faire l'objet d'un conventionnement s'appuyant sur un cahier des charges, ou être élaboré conjointement par les deux partenaires à l'issue d'une démarche de collaboration et d'échanges. Un regroupement de partenaires pourra s'effectuer lors de ces discussions partenariales.

Le Parc national se gardera le droit de ne pas poursuivre un partenariat pressenti ou étudié, avant conventionnement, ou privilégier tel ou tel partenariat en fonction des besoins d'études / recherches et de l'adéquation des propositions aux attendus. Son engagement dans le partenariat sera marqué par la mise à disposition éventuelle de moyens humains (plongeurs professionnels, agents de terrain formés, personnels des services connaissance pour la gestion et la biodiversité ; systèmes d'information ; accueil, communication, tourisme et écocitoyenneté ; territoires durables ; pilotes d'embarcations, etc.), matériels (embarcations, véhicules, hébergements gratuits ou à ½ tarif, moyens informatiques, GPS, etc.) et financiers (appui plus ou moins élevé au programme, billets pour les navettes, remboursements de frais de déplacement, etc.). Cette implication sera évaluée au cas par cas et dépendra des possibilités de l'Établissement et du niveau de disponibilité des hommes et du matériel.

Calendrier de mise en œuvre du programme

A l'issue d'un délai d'un mois après la diffusion de cet appel, c'est-à-dire à partir du **10 février 2023**, le Parc national commencera à engager des partenariats portant sur les études / recherches listées pour lesquelles une déclaration de partenariat aura été formalisée. L'Établissement pourra travailler sur les contenus et engager de nouveaux partenariats au titre de l'année 2023 jusqu'à la clôture de l'exercice comptable.

Pour le Parc national de Port-Cros,

Le chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité,



Alain BARCELO